



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable au projet de création de l'Association Syndicale Autorisée de Quarante
et organisation et consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus
dans le périmètre de l'ASA

Il sera procédé du 24 avril 2019 à 9 H 00 au 24 mai 2019 inclus à 17H30, soit durant 31 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Quarante à :

- une enquête publique préalable au projet de création de l'Association Syndicale Autorisée de Quarante,
- une consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée.

Au terme de cette enquête et de cette consultation, la décision pouvant être adoptée est la création de l'Association Syndicale Autorisée de Quarante.

L'autorité pour prendre cette décision est le sous-préfet de Béziers.

Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :

- Monsieur Simon CROS, propriétaire à Quarante : téléphone : 06.73.84.14.58
- Madame Marie OGE-GANAYE, chargée d'études à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault :
téléphone : 06.27.63.27.79 - courriel : oge-ganaye@herault.chambagri.fr

M. Jean-Noël BRENON, Adjudant chef de Gendarmerie, retraité, a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du 24 avril 2019 à 9H00 au 24 mai 2019 inclus à 17H30 :

* en mairie de Quarante, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture du public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,

* sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

* au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

observations et propositions:

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du 24 avril 2019 à 9 H 00 au 24 mai 2019 à 17 H 30 :

- * sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Quarante, siège de l'enquête,
- * les adresser par écrit au Commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Noël BRENON
Enquête création ASA de Quarante
Hôtel de ville
Place de la Mairie
34310 Quarante

* les déposer par courriel à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/asadequarante/> et seront jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Quarante, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 24 avril 2019 : de 9H00 à 12H00
- Mercredi 15 mai 2019 : de 9H00 à 12H00
- Vendredi 24 mai 2019 : de 14H30 à 17H30

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées au sous-préfet de Béziers.

Information et consultation des propriétaires :

Les propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association, sont convoqués en assemblée constitutive à La Chapelle Saint-Jean située rue Saint-Jean à QUARANTE le mercredi 26 juin 2019 à 18 h (un mois au moins après la clôture de l'enquête).

Est nommé président de l'assemblée constitutive : M. Simon CROS.

Les propriétaires peuvent faire connaître leur adhésion ou leur refus d'adhésion, soit par vote, soit par courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moyen du formulaire joint à la notification du présent arrêté, et à faire parvenir avant le 26 juin 2019 date de l'assemblée constitutive, à l'adresse suivante :

Cave coopérative de Quarante
avenue de la Gare
34310 Quarante.

A défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai imparti, ou de ne pas l'avoir manifesté par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable à la création de l'association.